

ASSEMBLÉE ANNUELLE



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée «la Société», convoque ses membres-assurés à une assemblée annuelle. Cette assemblée se tiendra le :

JEUDI 20 MAI 2021 À 19 H

En mode virtuel uniquement en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en communiquant avec la Société au 1 877 799-8844, poste 3250, ou à l'adresse courriel lucie.gaillard@promutuel.ca au plus tard le 17 mai 2021 à midi.

OU

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible en [cliquant ici](#), au plus tard le 17 mai 2021 à midi.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et bénéficier d'un droit de vote.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : M. Fernand Timmons (Wickham)

Siège n° 2 : M. Fernand Trahan (L'Avenir)

Siège n° 7 : M. Jacques Lachapelle (Saint-Félix-de-Kingsey)

Siège n° 8 : M. Raymond Breton (Saint-Lucien)

Tout membre-assuré désirant poser sa candidature doit transmettre à lucie.gaillard@promutuel.ca le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 10 mai 2021 à 16 h, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Il peut se procurer ces documents auprès du secrétaire à la même adresse, soit lucie.gaillard@promutuel.ca. Les candidatures reçues avant la date indiquée dans l'avis de convocation initialement publié sont valides et n'ont pas à être transmises à nouveau.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 18 mai 2021 à 19 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible en vous adressant par courriel au secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

Il y aura un tirage de prix de présence en mode virtuel.